

Schweizerischer Städteverband  
Union des villes suisses  
Unione delle città svizzere



# Prévision de session

Session de printemps Conseil national

Date de publication : 16.02.2023





## Table des matières

<b>Editorial</b>		<b>3</b>
<b>Objets parlementaires</b>		<b>4</b>
20.454 — Lutte contre la pauvreté des enfants	<b>Acceptation</b>	4
21.403 — Remplacer le financement de départ par une solution adaptée aux réalités actuelles	<b>Acceptation</b>	4
21.055 — Pour un climat sain (Initiative pour les glaciers). Initiative populaire et contre-projet direct	<b>Rejet</b>	4
22.051 — Loi fédérale encourageant l'innovation, la coopération et la professionnalisation dans le domaine du tourisme. Modification	<b>Acceptation</b>	5
22.022 — Utilisation des moyens électroniques pour l'exécution des tâches des autorités. Loi fédérale	<b>Adaptation</b>	5
22.3632 — Plan d'action pour promouvoir des offres de mobilité novatrices et climatiquement neutres	<b>Acceptation</b>	6
22.461 — Loi urgente concernant l'accélération de projets de parcs éoliens avancés et de grands projets de centrales hydrauliques à accumulation	<b>Adaptation</b>	6
21.047 — Approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables. Loi fédérale	<b>Adaptation</b>	7
<b>Empreinte</b>		<b>9</b>



## Editorial

L'acte modificateur unique Énergie et l'accueil extra-familial pour enfants : voici les thèmes qui seront abordés lors de la prochaine session de printemps et qui revêtent une grande importance pour la Suisse urbaine. Dans le cadre de cet aperçu de la session, nous avons le plaisir de vous présenter la position de l'Union des villes suisses quant à une sélection d'objets.

Des contributions élevées des parents à l'accueil extra-familial entravent la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle. Les villes sont des pionnières dans le domaine de la petite enfance et investissent dans l'accueil extra-familial. Afin de faire un pas en avant, il y a besoin d'une contribution financière de la Confédération. L'Union des villes suisses soutient le projet de loi, qui doit permettre de mettre en œuvre l'initiative parlementaire de la CSEC-N sur le remplacement du financement de départ par une solution adaptée aux réalités actuelles. L'Union des villes suisses s'implique en outre en faveur de l'objet de la sécurité de l'approvisionnement en électricité traité par le Conseil fédéral. Afin d'atteindre l'objectif climatique du Conseil fédéral pour 2050, il est nécessaire d'électrifier rapidement le secteur des transports et celui de la chaleur. Il est donc indispensable de renforcer le développement de la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables et de le faire en temps utile, tout comme il est nécessaire de prendre des mesures spécifiques en vue de renforcer la sécurité de l'approvisionnement en électricité.

Nous vous souhaitons une bonne session et sommes à votre disposition pour répondre à toute question.

Salutations cordiales et bonne lecture

Martin Flügel  
directeur



L'Union des villes suisses: la voix de la Suisse urbaine

Trois quarts des habitants de Suisse vivent dans les villes ou des communes urbaines. L'Union des villes suisses s'engage en faveur de la Suisse urbaine – pour faire avancer la Suisse dans son ensemble.



## Objets parlementaires

**20.454** Initiative parlementaire Piller Carrard (PSS/FR)

### **Lutte contre la pauvreté des enfants**

evtl. 27.02. - 08.03.

Conseil national

**Position:** Le projet demande que soient prises des mesures de lutte contre la pauvreté des enfants sous la forme de versement d'un soutien financier aux familles s'inspirant des modèles cantonaux existants. L'UVS salue ce projet, car il contribue à empêcher que des familles ne tombent dans l'aide sociale. Alors que l'aide sociale est destinée à gérer les situations de détresse individuelles, la pauvreté familiale représente en Suisse un problème structurel. Il est en toute logique envisagé d'instaurer en amont de l'aide sociale un soutien financier adapté à la situation de ces familles. Les expériences faites dans les quatre cantons qui ont instauré des prestations complémentaires pour les familles montrent que celles-ci constituent un instrument efficace pour lutter contre la pauvreté.

**Recommandation:** L'Union des villes recommande d'accepter l'intervention.

**21.403** Initiative parlementaire CSEC-CN

### **Remplacer le financement de départ par une solution adaptée aux réalités actuelles**

Mercredi, 1 mars 2023

Conseil national

**Position:** La Commission de la science, de l'éducation et de la culture (CSEC) propose au Conseil national de pérenniser les aides financières allouées par la Confédération à l'accueil extra-familial pour enfants. Le projet prévoit une contribution fédérale de 20 % aux frais d'accueil extra-familial en institution qui bénéficierait directement aux parents. Il est en outre prévu de conclure des conventions-programmes avec les cantons afin d'encourager de manière ciblée un développement de l'offre d'accueil adapté aux besoins, une meilleure adaptation des offres d'accueil aux besoins des parents et la qualité, ainsi que, de manière générale, le développement de la politique de la petite enfance. Cet objet revêt une grande importance pour les villes. Les villes sont des pionnières dans le domaine de la petite enfance et investissent déjà des sommes importantes dans l'accueil extra-familial pour enfants. Pourtant, le montant élevé des contributions des parents continue à entraver la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle. Il est en outre important de développer l'offre sur le plan qualitatif. Afin de faire un pas en avant en matière d'accueil extra-familial pour enfants, il y a besoin d'une contribution financière de la Confédération. Cet investissement s'impose de toute urgence tant pour des raisons d'égalité hommes-femmes que pour des raisons économiques (pénurie de main-d'œuvre, attractivité du site économique, etc.), et il est aussi rentable pour la Confédération. L'Union des villes suisses soutient ce projet sans aucune ambiguïté. Vous avez déjà reçu **l'argumentaire** publié en commun avec la CDAS, la CDIP et l'Association des Communes Suisses.

**Recommandation:** L'Union des villes demande instamment au Conseil national d'entrer en matière sur cet objet et de trouver des solutions de nature à remporter la majorité.



**21.055** Objet du Conseil fédéral

**Pour un climat sain (Initiative pour les glaciers). Initiative populaire et contre-projet direct**

Mercredi, 1 mars 2023

Conseil national

**Position:** Les villes sont directement impactées par les conséquences du changement climatique. Les conséquences des canicules, de plus en plus fréquentes, s’y font sentir avec une acuité particulière, la sensibilité aux événements extrêmes comme les fortes pluies ou les crues y est aussi particulièrement élevée. La réduction des gaz à effet de serre à zéro émission nette à l’horizon 2050 a donc pour les villes une importance cruciale. Lors de la consultation, l’Union des villes suisses s’est déclarée favorable à l’initiative populaire, qui doit consacrer l’ancrage de l’Accord de Paris sur le climat dans la Constitution et interdire les sources d’énergie fossiles. Elle privilégie aujourd’hui toutefois la loi sur la protection du climat, adoptée à l’automne 2022 en tant que contre-projet indirect à l’initiative pour les glaciers, car cette loi est plus efficace et permet de protéger le climat plus rapidement en Suisse.

**Recommandation:** L’Union des villes recommande de rejeter l’initiative pour les glaciers tout comme le contre-projet direct, car elle privilégie la loi sur la protection du climat en tant que contre-projet indirect à l’initiative pour les glaciers. En cas de rejet de la loi pour la protection du climat lors du référendum, l’Union des villes reconsidérerait son positionnement.

**22.051** Objet du Conseil fédéral

**Loi fédérale encourageant l’innovation, la coopération et la professionnalisation dans le domaine du tourisme. Modification**

Jeudi, 2 mars 2023

Conseil national

**Position:** Le Conseil fédéral envisage de subventionner davantage les projets touristiques innovants et de porter provisoirement la contribution fédérale des projets Innotour (période 2023-2026) d’actuellement 50 % à 70 % maximum. L’extension du subventionnement a pour but de soutenir le tourisme suisse, notamment dans trois domaines d’innovation prioritaires: le numérique, la durabilité et le tourisme urbain et d’affaires. Le soutien apporté au tourisme urbain et d’affaires a une grande importance, car ces deux secteurs d’activité ont été fortement touchés par la pandémie et ne s’en sont pas encore remis.

**Recommandation:** L’Union des villes recommande d’accepter le projet.



**22.022** Objet du Conseil fédéral

**Utilisation des moyens électroniques pour l'exécution des tâches des autorités. Loi fédérale**

Jeudi, 2 mars 2023

Conseil national

evtl. Mercredi, 8 mars 2023

Conseil des Etats

**Position:** L'utilisation accrue des moyens électroniques pour exécuter les tâches des autorités est, non seulement au sein de la Confédération mais également dans les cantons, les villes et les communes, au cœur de la digitalisation progressive de l'administration et de la structuration des relations et des échanges avec leur habitantes et habitants. Le domaine d'application de cette loi doit fondamentalement être l'administration fédérale centrale, comme le propose le Conseil fédéral. Il est effectivement vrai que le Conseil fédéral peut soumettre des unités administratives de l'administration fédérale décentralisée à cette loi ou à des parties de celle-ci. Lors de sa première lecture, le Conseil national a voulu étendre l'application de cette loi ou de certaines parties de celle-ci aux administrations des cantons – et par conséquent à celles des villes. L'Union des villes suisses rejette cette ingérence dans la répartition des compétences entre la Confédération et les cantons. La digitalisation doit certes être coordonnée entre les différents échelons de l'État, mais cela doit se faire dans le cadre de l'Administration numérique suisse ANS, où sont représentés la Confédération, les cantons, les villes et les communes.

**Recommandation:** L'Union des villes recommande de suivre le Conseil des États sur les art. 2, al. 1, 2 et 2<sup>bis</sup>.

**22.3632** Motion Schaffner (pvl/ZH)

**Plan d'action pour promouvoir des offres de mobilité novatrices et climatiquement neutres**

evtl. 08.03. - 08.03.

Conseil national

**Position:** Cette motion charge le Conseil fédéral de mettre au point un plan d'action, en collaboration avec les cantons et les communes, pour soutenir des offres de mobilité novatrices, collectives et durables. Il est notamment question de supprimer les obstacles réglementaires pour laisser place à de nouvelles offres de mobilité (p. ex. transport à la demande, mobilité partagée) ou encore d'encourager la mise en réseau des nouvelles offres de mobilité avec les transports publics classiques et la mobilité douce. La population augmentera ces prochaines décennies, et cette croissance se fera principalement en milieu urbain. Dans ce contexte et tenant compte qu'il n'est pas réaliste de développer l'infrastructure par manque de place, améliorer les taux d'occupation des transports publics et privés sera indispensable. Le plan d'action demandé par cette motion pourrait y contribuer. L'UVS partage donc les objectifs fixés dans cette motion.

**Recommandation:** L'Union des villes recommande d'accepter l'intervention.



22.461 Initiative parlementaire CEATE-CN

**Loi urgente concernant l'accélération de projets de parcs éoliens avancés et de grands projets de centrales hydrauliques à accumulation**

Mercredi, 8 mars 2023

Conseil national

**Position:** Pour réduire les émissions de CO<sub>2</sub> de manière durable et pouvoir garantir en même temps la sécurité de l'approvisionnement, il faut accélérer le développement des énergies renouvelables. Les éoliennes, qui jouent un rôle important dans la production d'électricité en hiver, peuvent y contribuer de manière déterminante. Pour cette raison, l'Union des villes salue l'intention de la CEATE-N de permettre une réalisation rapide des projets de parcs éoliens dont le plan d'affectation est déjà légalement approuvé.

Afin d'accélérer les procédures, l'Union des villes peut accepter que les cantons reçoivent la compétence d'octroyer le permis de construire pour les installations éoliennes concernées. Toutefois, les communes où ces installations sont prévues doivent être impliquées suffisamment tôt dans la procédure. Une possibilité de participation de ces communes doit être garantie, notamment pour assurer l'acceptation locale.

**Recommandation:** L'Union des villes demande au Conseil national et au Conseil des États de garantir une possibilité de codécision pour les communes hôtes.



#### 21.047 Objet du Conseil fédéral

### **Approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables. Loi fédérale**

Lundi, 13 mars 2023 Conseil national

Mardi, 14 mars 2023 Conseil national

Mercredi, 15 mars 2023 Conseil national

**Position:** L'Union des villes soutient la Stratégie énergétique 2050 et l'objectif zéro net de la Suisse. Pour développer les énergies renouvelables, il est nécessaire de fixer des objectifs globaux ainsi que des objectifs spécifiques pour la production hivernale. L'Union des villes salue le durcissement des objectifs de développement proposé par le Conseil des États.

L'Union des villes salue le remplacement du système de rétribution de l'injection par des contributions aux investissements, ainsi que leur fixation uniforme à 60% des coûts d'investissements imputables. Les contributions aux investissements doivent permettre de couvrir partiellement non seulement la réalisation d'installations (nouvelles constructions ou extensions), mais aussi les études de coûts.

Le développement rapide des énergies renouvelables doit se faire principalement par une utilisation accrue du photovoltaïque. Dans ce domaine, la rentabilité des installations doit être garantie, avec ou sans auto-consommation. Il convient de sortir de la logique de la maison individuelle et de prendre davantage en compte la situation des villes, où l'on trouve un grand nombre d'immeubles locatifs. C'est pourquoi l'Union des villes recommande de recourir à des enchères d'injection, en lien avec une prime de marché flottante, ainsi qu'un tarif de reprise unique.

Il est indispensable de mettre en balance la protection de la nature et de l'environnement d'une part et les intérêts de leur utilisation d'autre part. Dans la perspective de la lutte contre la crise climatique, certaines modifications du paysage sont acceptables. L'Union des villes rejette cependant la construction d'installations de production d'énergies renouvelables dans des biotopes d'importance nationale.

La promotion des énergies renouvelables doit être financée par le supplément réseau. Afin de pouvoir mettre à disposition les moyens nécessaires, l'Union des villes demande une conception dynamique du supplément réseau, dont le montant et la durée doivent s'orienter sur la réalisation des objectifs et sur les conditions du marché. En outre, afin de pouvoir disposer en tout temps des moyens nécessaires, le fonds alimenté par le supplément réseau doit également pouvoir s'endetter.

**Recommandation:** L'Union des villes soutient largement les décisions du Conseil des États. Elle appelle toutefois le Conseil national à protéger la biodiversité.



## Empreinte

Union des villes suisses  
Monbijoustrasse 8, Case postale, 3001 Berne  
Téléphone 031 356 32 32  
[info@staedteverband.ch](mailto:info@staedteverband.ch)  
[www.uniondesvilles.ch](http://www.uniondesvilles.ch)  
twitter: [@staedteverband](https://twitter.com/staedteverband)  
[LinkedIn](#)